



SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS  
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie  
44800 SAINT HERBLAIN  
Tél. / Fax : 02.40.59.35.42  
Portable : 06.07.73.65.51  
Email : ncs.formation@orange.fr



## **ANNEXE 1 : PROGRAMME** **INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE** **PROVOQUER L'EMISSION DE** **FIBRES D'AMIANTE**

### **OPERATEUR DE CHANTIER** **FORMATION RECYCLAGE**

**REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012**  
**Activités relatives à l'Article R 4412-139 du Code du Travail**

**Objectif pédagogique** : Être capable d'appliquer et contrôler les procédures recommandées pour les activités sur des matériaux amiantés de la sous-section 4 en toute sécurité.

**Personnel concerné** : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire.

**Conditions préalables** : La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

**Pré-requis** :

- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Employé âgé de plus de 18 ans.
- Employé en CDI dans l'entreprise.

**Méthodes et Moyens pédagogiques** :

- **Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)**
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la **plateforme pédagogique**.

**Intervenants** :

**Gérard QUELMÉ**, Formateur Certifié INRS et OPPBTP  
**Coralie QUELMÉ**, Formatrice sous-section 4



**Durée** : 1 journée soit 7 heures.

**Horaires**: Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00

**Documents remis aux stagiaires** :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

**Programme** :

- Connaître le risque amiante.
- Connaître les exigences de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions
- Connaître et appliquer les mesures de protection collectives
- Connaître et appliquer les mesures de protection individuelles
- Connaître et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
- Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement
- Savoir réagir face à une situation anormale
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

**Sanction de la formation** :

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.

